



Commission Foot Animation

PROCES-VERBAL

Réunion du 10 février 2026

Préside : Mme Nadine Gautier

Présents : Mme Julie Debbak, M. Nuno Miguel (en visio-conférence)

CRITERIUMS & PLATEAUX

Pour rappel les licences des joueurs doivent être enregistrées au plus tard le Lundi soir précédent la rencontre officielle du Samedi.

Au minimum 6 joueurs peuvent être alignés sur une feuille de match, à 5 joueurs l'équipe est considérée comme forfait.

FEUILLE DE MATCH

La commission rappelle à tous les clubs engagés en critérium que l'élaboration d'une feuille de match est OBLIGATOIRE.

Vous trouverez ci-dessous un lien vous aidant à la réalisation de la FMI.

Enfin la commission rappelle que dans le cas où la FMI ne fonctionnerait pas, une feuille de match papier doit être rédigé et envoyé au district à la Technique, au plus tard le Mardi matin suivant la rencontre.

Concernant les plateaux U6 U7 U8 et U9, il en va de même pour la rédaction d'une feuille de match papier. CHAQUE CLUB DEVRA RENDRE SA FICHE DE LICENCE, AVANT LE DEBUT DU PLATEAU AU RESPONSABLE DU CLUB ORGANISATEUR.

En cas de non-présentation du document, le club accueillant aura la possibilité de ne pas faire participer le club concerné et de le déclarer comme forfait.

JOURNÉE 10 : 07/02/26

FORFAITS :

U12

54941303 : PARIS ALESIA

54941347 : PARIS ALESIA

54908710 : TROPS FC (A VALIDER)

U10

54910506 : ENFANTS DE PASSY **2^{ème} FORFAIT**

54910578 : ENFANTS DE PASSY **2^{ème} FORFAIT**

PLATEAU U9

Absence de ESPERANCE PARIS 19 sur le site du CA PARIS 14

Absence de PARIS 13 ATLETICO sur le site du ACP 15 **2^{ème} FORFAIT**

Absence de PARIS SPORT CULTURE sur le site de MACCABI PARIS

Absence de AF PARIS 18 sur le site de MACCABI PARIS

FEUILLE DE MATCH MANQUANTES**U13**

54907868 : CHAMPIONNET / PARIS 13 ATLETICO

54941267 : PARIS 19^{ème} ANTILLAIS / ES PARISIENNE

U12

54908708 : PARIS ACASA / U.A CHANTIER PARIS

U11

54909913 : JS PARIS / FC GRAND PARIS

U10

54941584 : SOLITAIRES / PUC

54939910 : AF PARIS 18 / JS PARIS

FEUILLE DE MATCH MANQUANTES 2^{ème} APPEL :**U13**

54942095 : FC GUYANE / AS CENTRE PARIS

U11

54909075 : PARIS FC / ACP15

U10

54939915 : AF PARIS 18 / AS CENTRE PARIS

1^{er} dossier

RENCONTRE U12

Match n°54908710 – POULE I du 7 février 2026 opposant l'AS PARIS à TROPS FC

Considérant le rapport reçu de l'AS Paris concernant l'absence de TROPS FC, la commission déclare match perdu pour TROPS FC.

2eme dossier

Rencontres U13 Poule C et D du 13/12/2025 : PARIS 13 ATLETICO / TROPS FC

Après lecture de la feuille de match et du rapport de TROPS FC et de PARIS 13 ATLETICO

La commission constate des irrégularités sur les deux rencontres concernant l'établissement des feuilles de match et sur la durée des rencontres.

Au regard de ces éventuelles irrégularités, la commission transmet le dossier à la commission de discipline pour suite à donner.

3eme dossier

Plateau U9 sur le site de l'AC PARIS 15.

Suite au courrier reçu de l'AC PARIS 15 concernant l'absence de PARIS 13 ATLETICO, la commission déclare forfait pour PARIS 13 ATLETICO pour la deuxième fois.

4eme dossier

Match U10 poule G et H

54910506 et 54910578- TROPS FC - ENFANTS DE PASSY

Apres lecture des courriers de TROPS FC et ENFANTS DE PASSY concernant l'absence des 2 équipes du club visiteur, la commission déclare forfait pour le club des ENFANTS DE PASSY.

La commission rappelle au club des ENFANTS DE PASSY que tout forfait avisé doit être fait au plus tard vendredi 14h au secrétariat du district et que les mails envoyés aux clubs doivent être envoyés uniquement sur la boite mail officiel du club.

5eme dossier

Match 54941920 U11 Poule D – CAMILLIENNE – PARIS FC

Apres lecture du courrier reçu du PARIS FC concernant le match U11 qui devait se jouer à 11h au stade Alain Mimoune 15 rue de la nouvelle Calédonie Paris 12eme et qui finalement s'est joué au stade Léo Lagrange sans que le club du Paris FC en ai été informé.

La Commission rappelle au club de la CAMILLIENNE que pour tout changement du lieu du match, celui-ci doit être envoyé au plus tard le vendredi 14h au secrétariat du district et avertir le club visiteur sur la boite mail officiel du club de ce dernier sans ce à quoi, ils seront déclarés forfait.

La commission remercie le PARIS FC d'avoir mis tout en œuvre afin que le match puisse malgré tout se jouer dans l'intérêt des joueurs.